



## SEMAINE NATIONALE ET EUROPEENNE DES JEUNES

### DEROGATION AUX CONDITIONS D'ARRIVEE ET DE DEPART

**Les dérogations sont données à titre exceptionnelle pour des motifs réels et sérieux (médical ou scolaire uniquement)** pour une arrivée à la SNEJ après le début du séjour, pour un départ anticipé ou en dehors du retour collectif. **La fiche doit être remise au responsable de la délégation régionale sur la SNEJ**, qui la transmettra avec les pièces administratives ou par mail à la directrice technique nationale par courriel [i.gautheron@ffct.org](mailto:i.gautheron@ffct.org) au plus tard le 30 juin.

Lieu : AUBUSSON D'AUVERGNE (63)	Dates : Du 7 au 15 juillet 2018
---------------------------------	---------------------------------

NOM du jeune :	Prénom du jeune :
----------------	-------------------

#### DEROGATION POUR L'ARRIVEE SUR LE SEJOUR

Date et heure d'arrivée :	Lieu d'arrivée :
Type de transport :	Nom et coordonnées de la personne amenant le jeune :
Motif de la demande de la dérogation : (joindre un justificatif)	

#### DEROGATION POUR LE RETOUR DU SEJOUR

Date et heure De départ :	Lieu de départ :
Type de transport :	Nom et coordonnées de la personne venant chercher le jeune et lien de parenté :
Une pièce d'identité sera demandée à la personne qui se présentera à l'accueil pour récupérer le jeune	

Fait à ....., le.....2018

Nom et Signature du représentant légal :